**PROCESSUS DE REMPLACEMENT DE PERMIS D’EXPLOITATION DE COMMERCE (DE BASE)**

**PARC NATIONAL DE LA PÉNINSULE-BRUCE/PARC MARIN NATIONAL FATHOM FIVE**

Madame,

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint votre trousse de permis d’exploitation pour l’exercice 2024-2025. Ce permis a été préparé selon les mêmes modalités que le permis qui vous a été délivré pour l’exercice 2022-2023. S’il n’y a aucun changement à vos activités commerciales, vous n’êtes pas tenu de remplir un formulaire de demande. Vous devez encore fournir toute l’information demandée dans le document ci-joint intitulé « ***Aide-mémoire pour les documents*** » afin de rendre votre permis d’exploitation valide.

Si l’une ou l’autre des situations suivantes s’applique à vous, vous devez présenter une nouvelle « **Demande de permis d’exploitation de commerce** ». Pour obtenir les formulaires appropriés, vous n’avez qu’à communiquer avec le soussigné.

* Changement de nom ou de lieu
* Vente ou transfert de l’entreprise
* Changement dans la nature de l’entreprise
* Services ou activités supplémentaires par rapport à un permis déjà approuvé

Veuillez vous reporter au document ci-joint intitulé « Aide-mémoire pour les documents ». Vous devez remplir cette liste et nous la renvoyer, accompagnée des documents requis et du paiement des droits applicables. Dès réception de ces renseignements, votre permis d’exploitation de commerce sera signé par le directeur du parc. Une copie vous sera retournée pour vos dossiers. Rappel : votre permis d’exploitation n’est valide que lorsque les renseignements requis auront été fournis, les droits payés et le permis signé par le directeur du parc.

N’oubliez pas que vous devez afficher votre permis dans un endroit bien en vue sur les lieux où vous exploitez votre commerce.

Si vous avez des questions ou des préoccupations relativement aux pièces jointes, n’hésitez pas à communiquer avec le personnel du parc en mentionnant que votre requête porte sur une « demande de permis d’exploitation d’un commerce » par courriel à bruce-fathomfive@pc.gc.ca ou par téléphone au 519-596-2364 ou, sans frais, au 1-888-773-8888.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Ethan Meleg, directeur intérimaire

Parc national de la Péninsule-Bruce/parc marin national Fathom Five

|  |
| --- |
| **AIDE-MÉMOIRE POUR LES DOCUMENTS** |
| **Veuillez joindre et cocher les documents applicables.**[ ]  **\* Le permis d’exploitation de commerce signé**[ ]  **\*Droits appropriés associés à chacune des activités** (tel qu’indiqué sur le permis joint)[ ]  **\*Une preuve d’assurance –** Une assurance responsabilité civile d’un montant minimal de 2 000 000 $ désignant **« Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l’Environnement aux fins de l’Agence Parcs Canada »** comme assuré additionnel.  |
| **\*L’astérisque indique que ces documents *doivent* être joints à votre demande. Si vous ne fournissez pas ces documents, votre demande sera jugée incomplète.** |
| **SIGNATURE DU TITULAIRE** |
| **PAR LA PRÉSENTE, J’ATTESTE ET CONFIRME** que mon entreprise est exploitée suivant les modalités approuvées précédemment et que je me conformerai aux modalités du permis d’exploitation de commerce. De plus, je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, m’engage à indemniser en tout temps Sa Majesté le Roi du Chef du CANADA, ses successeurs et ses ayants droit, à l’égard des actions poursuites, dommages-intérêts, pertes, frais, dépenses, réclamations et demandes de toute nature (y compris les frais de justice qui seront nécessaires) dont SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA pourrait ultérieurement être l’objet ou qu’il pourrait devoir soutenir, payer ou engager, à l’initiative d’un tiers, relativement à ce permis ou à toute activité décrite ci-dessous ou découlant de l’utilisation et de l’occupation de terres de la Couronne par le titulaire susmentionné. |
| **Signature du titulaire** | **Date :** |

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

Le gouvernement du Canada s’engage à protéger vos renseignements personnels. Tous les renseignements personnels créés, détenus ou recueillis par l’Agence Parcs Canada sont protégés conformément à la [***Loi sur la protection des renseignements personnels***](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/index.html)du gouvernement du Canada. Cela signifie que vous serez informé des fins auxquelles les renseignements sont recueillis et de la façon dont vous pouvez exercer votre droit d’accès à ces renseignements. Le cas échéant, on vous demandera votre consentement.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/acces-information-protection-reseignements-personnels.html>

|  |  |
| --- | --- |
| **Usage interne seulement** |  |
| Date à laquelle la demande dûment remplie et les documents ont été reçus par le parc |  |

**MODE DE PAIEMENT**

Vous pouvez utiliser les modes de paiement suivants :

[ ]  **En espèces**

[ ]  **Mandat-poste ou chèque certifié à l’ordre du « Receveur général du Canada »**

[ ]  **Visa** [ ]  **MasterCard** [ ]  **American Express**

Les paiements peuvent être effectués :

[ ]  **en personne** pendant les heures normales de bureau

[ ]  **par la poste.** Pour des raisons de sécurité, les paiements par carte de crédit ne peuvent être effectués qu’en personne ou par téléphone.

[ ]  **par téléphone** si vous payez par carte de crédit, pendant les heures normales de bureau, au 519-596-2364 ou, sans frais, au 1-888-773-8888.